EMAC
Technical Rubber Compounds

H.E. António Guterres
Secrétaire Général Nations Unies
New York, NY 10017 USA

Viodos Abense de bas, le 05/10/2017

Objet: Lettre de ré-adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que EMAC souhaite adhérer à nouveau au Global Compact des Nations Unies.
Tout d'abord excusez-nous sincèrement de ne pas avoir réalisé de communication (COP) à cette époque 2009/2012; ce qui a conduit à ne plus faire partie du Global Compact.
A cet égard je vous dois des explications :
Adhérent début 2009, c'est malheureusement à cette époque que mon entreprise a été subitement et sévèrement impactée par la crise économique mondiale. Nous avons perdu 25% de notre CA, avons licencié 31 collaborateurs, mis en place un PSE (Plan de sauvegarde de l'Emploi), avons négocié très durement avec les banques dont l'une nous a abandonnés, avons été obligé de gager notre stock de matière première, avons trouvé des accords avec nos clients, avons été obligé de payer nos fournisseurs avant livraison, etc..., avons tout de même survécu et pour finir mon état de santé s'est brutalement dégradé pendant plusieurs mois.
Les 2 années suivantes ont été difficiles et ont consisté à renforcer notre cœur de métier et à développer notre savoir-faire. Nous avons pu traverser d'autres crises économiques moins sévères.
A présent, nous sommes devenus leader français dans notre domaine de la formulation et la production de mélanges de caoutchouc technique. J'ai pu m'investir à nouveau dans des groupes de travail ISO26000, RSE etc...

Dans ce sens, EMAC soutient encore plus que jamais les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. EMAC fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes e dans le soutien de tous groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact que notre entreprise peut rejoindre à une date ultérieure.Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (documentdistinct de la présente lettre
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prisesou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales dutravail, de l'environnement et de la lutte contr la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Didier CHAUFFAILLE
Directeur général

www.emac-caoutchouc.com
12, chemin de l'usine - BP52 - 64130 Viodos Abense-de-bas - FRANCE – Tél : +33 (0)5 59 28 81 33 - Fax : +33 (0)5 59 28 81 42
SAS EMAC au capital de 411 400 € - SIRET 323 266 965 00017 – RCS Oloron B323 266 965 - TVA FR 48 323 266 965 - Code NAF 2219Z